



DATE DE PUBLICATION : 1^{er} DECEMBRE 2025

Le Directeur Régional

Délégation de signature donnée par le directeur régional de Provence Alpes Côte d'Azur au directeur départemental des Alpes-Maritimes

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'Économie et du Réseau de la Banque de France, le 23 août 2024.

Délégation permanente est donnée à **Monsieur Philippe BILLARD**, directeur départemental des Alpes Maritimes, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Monsieur Kévin MONFEUGAS**, adjoint au directeur départemental des Alpes Maritimes, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Nice et du bureau d'accueil et d'information de Cannes qui lui est rattaché.

Monsieur Philippe BILLARD, reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Nice qui n'établissent pas de comptes consolidés.

Monsieur Philippe BILLARD peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des assistants placés sous son autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Marseille, le 21 octobre 2025

Denis LAURETOU